

NOTE AUX SERVICES

n° 026

Objet : Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'UNSA (IFSY)

Le syndicat UNSA organise ses assemblées générales, ordinaire et extraordinaire, pour toutes les agents-es adhérents-es de l'Eurométropole le

Vendredi 13 octobre 2023 de 8h à 13h

Selon l'article 1 du protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical à l'Eurométropole, un-e agent-e souhaitant se rendre à cette réunion doit faire la demande au moins 3 jours avant, auprès de sa hiérarchie. Chacun-e peut y participer, sous réserve des nécessités de service.

Une attestation de présence, revêtue du cachet et de la signature du syndicat organisateur, sera remise par l'agent-e à son-sa supérieur-e hiérarchique dans la semaine qui suit la réunion. L'assemblée générale est considérée comme une HMI, chaque service devra veiller à ce qu'aucun-e agent ne dépasse les 12 heures de HMI sur une même année.

Ce temps est considéré comme du temps de travail effectif. J'attire cependant votre attention sur le fait que si cette réunion se tient en dehors du temps de travail habituel, elle ne donne lieu à aucune récupération.

Marianne MOLLER - Absente
Directrice des Ressources Humaines

La Présidente,
par délégation
Jean-Noël CABLE
Directeur Adjoint des Ressources Humaines

